



Sortir de France avec récépissé expiré

Par **Xavier69**, le **24/07/2017** à **14:29**

Bonjour,

Je suis français et né en France. Mon épouse qui est mexicaine a fait une demande de 2ème titre de séjour en Février 2017. La préfecture dont elle dépend est complètement saturée et le récépissé de mon épouse vient d'expirer. Impossible de renouveler sans accepter de dormir devant la préfecture avec un sac de couchage pour avoir une chance d'être reçu (compter plus de 8 heures d'attente / 1000 personnes par jour). La préfecture nous dit d'attendre jusqu'à convocation pour recevoir le titre de séjour.

Mon épouse doit sortir d'urgence pour raison familiale et retourner au Mexique. Elle n'a pas besoin de visa pour revenir en France (droit de séjour en France de 3 mois pour les mexicains). Puisqu'elle n'a pas besoin de visa pour revenir, peut-t-elle sortir avec un récépissé périmé et revenir en France sans conséquence sur ces démarches en cours pour son 2ème titre de séjour ?

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement
Xavier